

3° l'agence lui a accordé une intervention pour le Niveau d'intervention 4 Remplacement Membres inférieurs, visé à l'annexe I, partie 4, du même arrêté.

Art. 4. Un usager est considéré comme présentant des troubles comportementaux graves au sens de l'annexe 2, 3° de l'arrêté du Gouvernement flamand du 22 juin 2018, s'il obtient un score de 1 à 4 sur l'échelle de comportement perturbateur de l'instrument de mesure des soins requis, visé à l'article 1^{er}, 24° de l'arrêté du Gouvernement flamand du 27 novembre 2015 relatif à l'introduction et au traitement de la demande d'un budget pour les soins et le soutien non directement accessibles pour personnes majeures handicapées et relatif à la mise à disposition dudit budget.

Art. 5. Le présent arrêté produit ses effets le 19 octobre 2018.

Bruxelles, le 26 novembre 2018.

Le Ministre flamand du Bien-être, de la Santé publique et de la Famille,
J. VANDEURZEN

COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C - 2019/30181]

19 JUILLET 2017. — Décret contenant l'ajustement du budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2017

Le parlement a adopté et, Nous Gouvernement, sanctionnons ce qui suit.

Article unique. Le Ministre du Budget est chargé de présenter, au nom du Gouvernement, au Parlement de la Communauté française, le projet de décret dont la teneur suit :

Les moyens prévus au budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2017 sont ajustés comme suit :

(En milliers d'euros)

	Évaluation initiale	Variation	Évaluation ajustée
TITRE I - RECETTES COURANTES	9.978.008	- 9.789	9.968.219
TITRE II - RECETTES EN CAPITAL	8.626	- 2.000	6.626
Total général	9.986.634	- 11.789	9.974.845
dont subdivisions générales	9.908.195	- 11.801	9.896.394
dont subdivisions particulières	78.439	12	78.451

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.
Bruxelles le 19 juillet 2017.

R. DEMOTTE,
Ministre-Président

A. GREOLI,
Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance

J.-Cl. MARCOURT,
Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

R. MADRANE,
Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, du Sport et de la Promotion de Bruxelles,
chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

M.-M. SCHYNS,
Ministre de l'Éducation

A. FLAHAUT,
Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

I. SIMONIS,
Ministre de l'Enseignement de promotion sociale,
de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

—
Note

Session 2016-2017

Documents du Parlement. — Projet de décret, n° 482-1. — Exposé particulier, n° 482-1 (annexe 1), — Rapport, n° 482-2.

Compte rendu intégral. — Discussion et adoption. — Séance du 19 juillet 2017.

AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017

(En milliers d'euros)

Article	Cé	Désignation du produit	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
TITRE I - RECETTES COURANTES					
SUBDIVISION I - SUBDIVISIONS GÉNÉRALES					
08.01.00	----	Versements par les organismes d'intérêt public en vue du paiement de la rémunération et des frais des organes de contrôle de la Communauté	0	0	0
11.01.00	1111	Remboursement des salaires, traitements, subventions-traitements, allocations accessoires du personnel de l'enseignement ou des services de la Communauté ou de l'Etat	14.900	0	14.900
11.02.00	1111	Remboursement de rémunérations d'enseignants mis à la disposition d'ASBL	0	0	0
11.03.00	1111	Remboursement de rémunérations d'enseignants mis à la disposition d'ASBL - Chargés de mission + redevances	13.200	0	13.200
11.41.00	1140	Quote-part à charge des membres du personnel du Ministère de la Communauté française dans les titres-repas	1.166	0	1.166
12.01.00	1211	Versements des sommes non utilisées par les comptables opérant au moyen d'avances de fonds	3.930	0	3.930
16.01.00	1612	Produits divers	5.909	0	5.909
16.02.00	1612	Remboursement de sommes indûment versées	130	0	130
16.03.00	1612	Droits d'inscription à l'enseignement à distance	126	0	126
16.04.00	1612	Droits d'inscription dans les établissements d'enseignement artistique à horaire réduit subventionnés ou organisés par la Communauté française	3.739	0	3.739
16.05.00	1612	Droits d'inscription à l'enseignement de promotion sociale	37	0	37
16.07.00	1611	Produit de la redevance afférente à l'occupation des bâtiments de la Communauté par le Centre hospitalier universitaire de Liège	8.924	0	8.924
16.21.00	1612	Droits d'équivalence des diplômes obtenus à l'étranger	6.668	-3.573	3.095
16.22.00	1612	Droits d'homologation des certificats et diplômes	7	0	7
16.23.00	1611	Produit de la vente des fréquences analogiques	0	0	0
29.01.00	2110 2610	Intérêts de placements et produits de la gestion de la dette	3.338	0	3.338
36.01.00	3650	Rétributions, redevances et droits, produits de tous impôts et taxes levés dans le cadre de l'article 170, § 2 de la Constitution	0	0	0

(En milliers d'euros)

Article	Cé	Désignation du produit	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
38.01.00	3850	Récupération des déficits des comptes condamnés par la Cour des comptes	0	0	0
46.01.00	4940	Partie attribuée du produit de l'impôt des personnes physiques	2.636.995	1.566	2.638.561
46.02.00	4940	Partie attribuée du produit de la taxe sur la valeur ajoutée	6.969.354	2.966	6.972.320
46.05.00	4940	Intervention de l'Etat dans le financement de l'enseignement universitaire dispensé aux étudiants étrangers	78.095	336	78.431
46.06.00	4511 4534	Correction définitive dotations RW/COCOF (y compris intérêts)	0	0	0
46.07.00	1120	Correction définitive cotisation de responsabilisation (y compris intérêts)	0	0	0
46.08.00	4911 4934	Interventions de la Région Wallonne et de la COCOF relatives à l'accueil des élèves dans l'enseignement spécial	100	0	100
46.09.00	4934	Contribution exceptionnelle de la Région wallonne	0	0	0
46.10.00	4940	Part de la dotation visée à l'article 47/8 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	25.556	110	25.666
46.11.00	4940	Dotation visée à l'article 47/10 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	37.087	89	37.176
46.12.00	4940	Part de la dotation visée à l'article 47/9 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	10.700	-10.700	0
49.31.00	4934 4940	Accords de coopération avec la Région wallonne et l'Etat fédéral relatifs aux conventions de premier emploi	600	-600	0
49.32.00	1612	Recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale	7.860	0	7.860
49.33.00	4940	Jardin botanique de MEISE	1.791	5	1.796
49.37.00	4934 4935 4940	Remboursement des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de conventions ACS - APE signées avec toute entité fédérée ou fédérale	56.003	0	56.003
49.38.00	4934 4935	Contributions du FOREM et d'ACTIRIS dans les rémunérations payées dans le cadre de l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand	3.721	0	3.721
49.39.00	4934 4935	Interventions de la Région bruxelloise et de la Région wallonne dans le cadre des programmes de transition professionnelle	11.230	0	11.230
49.41.00	4940	Dotation compensatoire de la redevance radio et télévision (p.m.)	0	0	0
Total SUBDIVISION I - SUBDIVISIONS GÉNÉRALES			9.901.166	-9.801	9.891.365

(En milliers d'euros)

Article	Cé	Désignation du produit	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES					
06.04.11	3810	Recettes diverses, droits d'inscription, produit de la vente de périodiques, subsides d'institutions internationales pour des actions communautaires - cf. D.O. 11 - P.A. 12 - F.B.M. 0101	270	0	270
38.10.11	3810	Dotations et avances de la Loterie nationale -cf. D.O. 11 - P.A. 36 - F.B.M. 0101	20.419	0	20.419
49.26.11	4926 3840 3850	Contributions dues par la Communauté germanophone dans le cadre du protocole d'accord bilatéral entre la Communauté germanophone et la Communauté française en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport. -cf. D.O. 11 - P.A. 20 - F.B.M. 0101	0	15	15
38.40.14	3840	Recettes diverses -cf. D.O. 11 - P.A. 37 - F.B.M. 0102	1	0	1
39.14.14	3910	Intervention de l'Union européenne dans le financement d'activités liées à la Présidence belge de l'Union européenne -cf. D.O. 14 - P.A. 12 - F.B.M. 1272	0	0	0
39.10.15	3910	Intervention de l'Union européenne pour des infrastructures culturelles -cf. D.O. 15 - P.A. 23 - F.B.M. 0101	0	0	0
30.02.17	3300	Récupérations d'allocations familiales, recouvrement de parts contributives et intervention du fédéral dans le domaine de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse -cf. D.O. 17 - P.A. 14 - F.B.M. 3304	14.629	0	14.629
38.50.17	3850	Recettes résultant de l'application du décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption -cf. D.O. 17 - P.A. 13 - F.B.M. 0101	89	0	89
16.14.18	1612	Remboursement de matériel dégradé ou d'aide financière indue à un justiciable -cf. D.O. 18 - P.A. 11 - F.B.M. 0101	16	-3	13
06.06.20	1612 3840 3850	Dons, legs et recettes de toute nature pour le soutien de la culture -cf. D.O. 20 - P.A. 11 - F.B.M. 0103	0	0	0
16.08.20	1612	Indemnités pour dégâts occasionnés au matériel fourni en prêt, produit de la vente de matériel déclassé et produit des prêts payants -cf. D.O. 20 - P.A. 15 - F.B.M. 1232	100	0	100
16.10.20	1612	Droits d'inscription à des activités de formation d'animateurs socio-culturels -cf. D.O. 20 - P.A. 61 - F.B.M. 1251	0	0	0
16.13.20	1612	Frais d'inscription aux colloques, stages et séminaires organisés par le Centre culturel Marcel Hicter et par le Centre de formation socio-culturelle de Rossignol -cf. D.O. 20 - P.A. 05 - F.B.M. 0101	838	0	838

(En milliers d'euros)

Article	Cé	Désignation du produit	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
49.45.20	3910	Recettes en provenance de l'Union européenne en vue de financer le fonctionnement du Point de Contact Culture Europe -cf. D.O. 20 - P.A. 19 - F.B.M. 1203	20	0	20
16.09.22	1612	Droits d'inscription, taxes, amendes et interventions communales perçus dans les Centres de lecture publique de la C.F. et de la Bibliothèque publique centrale de la C.F. - Produits de la vente de biens ou de services -cf. D.O. 22 - P.A. 11 - F.B.M. 1230	243	0	243
16.11.25	3690	Contribution de la R.T.B.F. et des radios privées (article 27 du décret du 19 juillet 1991) -cf. D.O. 25 - P.A. 34 - F.B.M. 3101	1.554	0	1.554
16.24.25	1611	Recettes LTE -cf. D.O. 25 - P.A. 11 - F.B.M. 0102	0	0	0
06.05.26	3810	Recettes diverses, donations, legs, dotation de la Loterie nationale, droits d'inscription, abonnements, redevances, produits d'impôts, de taxes, parrainage commercial dans le domaine sportif -cf. D.O. 26 - P.A. 11 - F.B.M. 1233	18.155	0	18.155
06.07.40	1612 3840 3850	Dons, legs et recettes de toute nature pour le soutien de l'enseignement -cf. D.O. 40 - P.A. 42 - F.B.M. 0102	0	0	0
28.01.40	2610	Intérêts des produits financiers placés des fondations, donations, legs et prix, et remboursement des placements venus à échéance -cf. D.O. 40 - P.A. 42 - F.B.M. 0101	78	0	78
39.06.40	3910	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et enseignement en alternance -cf. D.O. 40 - P.A. 80 - F.B.M. 3002	10.000	0	10.000
39.07.40	3910	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement de promotion sociale -cf. D.O. 40 - P.A. 80 - F.B.M. 3001	6.000	0	6.000
30.01.47	3431	Remboursement des allocations d'études -cf. D.O. 47 - P.A. 10 - F.B.M. 3302	654	0	654
39.11.52	4911 4934 4935 4940	Intervention de la Région wallonne en faveur des programmes d'action en relation avec l'équipement de l'enseignement technique professionnel -cf. D.O. 52 - P.A. 94 - F.B.M. 0102	0	0	0
39.12.52	3910 4940 4934 4935 4911	Interventions des Fonds européens, des Fonds sectoriels, subventions régionales, provinciales et fédérales en faveur des programmes d'actions en relation avec l'équipement de l'enseignement technique et professionnel -cf. D.O. 52 - P.A. 94 - F.B.M. 0103	1.319	0	1.319

(En milliers d'euros)

Article	Cé	Désignation du produit	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
49.35.52	4934 4935	Interventions des Régions en faveur de programmes en relation avec l'enseignement secondaire -cf. D.O. 52 - P.A. 91 - F.B.M. 0104	0	0	0
39.15.55	3910	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur -cf. D.O. 55 - P.A. 91 - F.B.M. 0101	2.269	0	2.269
39.17.58	3910	Intervention du Fonds social européen en faveur de programmes d'action et de formation de réinsertion professionnelle à l'intervention de l'enseignement à distance -cf. D.O. 58 - P.A. 30 - F.B.M. 0101	188	0	188
Total SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES			76.842	12	76.854
Total TITRE I - RECETTES COURANTES			9.978.008	-9.789	9.968.219
TITRE II - RECETTES EN CAPITAL					
SUBDIVISION I - SUBDIVISIONS GÉNÉRALES					
76.01.00	7632	Produits de la vente ou de l'octroi de tous autres droits réels sur des immeubles	0	0	0
76.02.00	7632	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	7.000	-2.000	5.000
76.03.00	7720	Recettes diverses	13	0	13
76.04.00	7632	Produits du règlement des litiges	16	0	16
Total SUBDIVISION I - SUBDIVISIONS GÉNÉRALES			7.029	-2.000	5.029
SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES					
87.03.17	8710	Remboursements des prêts accordés aux services agréés de l'aide à la jeunesse et des organismes agréés d'adoption -cf. D.O. 17 - P.A. 14 - F.B.M. 8101	65	0	65
86.01.22	8610	Remboursements de prêts accordés à des éditeurs -cf. D.O. 22 - P.A. 24 - F.B.M. 0101	875	0	875
86.02.22	8610	Remboursements de prêts accordés à des libraires -cf. D.O. 22 - P.A. 24 - F.B.M. 8104	104	0	104
87.01.40	8720	Remboursements de prêts accordés au personnel ou ayants droits -cf. D.O. 40 - P.A. 13 - F.B.M. 8201	62	0	62
87.02.47	8720	Remboursements des prêts d'études -cf. D.O. 47 - P.A. 10 - F.B.M. 8203	491	0	491
Total SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES			1.597	0	1.597
Total TITRE II - RECETTES EN CAPITAL			8.626	-2.000	6.626

(En milliers d'euros)

Article	Cé	Désignation du produit	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
		Total général	9.986.634	-11.789	9.974.845
		dont subdivisions générales	9.908.195	-11.801	9.896.394
		dont subdivisions particulières	78.439	12	78.451